



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

ARRÊTÉ N° 2023/269

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,
Vu le Code des Communes (partie réglementaire),
Vu le Code de la Route,
Considérant la demande en date du 08 juin 2023 de l'entreprise RIF ENVIRONNEMENT sise 5 rue Picot Le Carrousel à 83000 – TOULON représentée par Monsieur EL MAKHLOUFI,
Considérant qu'il convient de procéder à l'abattage d'un arbre pour le compte de la commune chemin des Cerisiers,

ARRÊTE

Article 1 :

L'entreprise RIF ENVIRONNEMENT est autorisée à stationner sur la voie communale afin de procéder à l'abattage d'un arbre chemin des Cerisiers, tel que présenté dans sa demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie.

Article 2 :

Pendant la durée des travaux, le chemin des Cerisiers sera fermé à la circulation entre les escaliers de la gare et la jonction avec l'impasse des Bambous.

Article 3 :

La présente permission de voirie est valable le mercredi 14 juin 2023 de 8h à 16h.

Article 4 :

La signalisation réglementaire de sécurité sera mise en place par la Mairie puis maintenue et retirée par l'entreprise RIF ENVIRONNEMENT qui sera et demeurera seule responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces travaux.

Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 08 juin 2023.

Le Maire,
Fernand BRUN

